

WEBINAIRE Mardi 23 mars 202118h00 - 19h00



Avec Chantal Zaouche Gaudron

Définitions: Conflit versus Violences

Conflit

- Le conflit s'inscrit dans un mode relationnel basé sur la réciprocité entre deux partenaires
- Permis par la loi

Violences

- Interdit par la loi
- « La violence au sein du couple est un **processus évolutif** au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une **relation privilégiée**, une **domination** qui s'exprime par :
- **des agressions** physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou spirituelles » (Henrion, 2001, 7),
 - cyberviolence (emprise sur outils : ordinateur et smartphone, Zaouche Gaudron, 2019)
- cyber-contrôle dans le couple : un conjoint ou un ex-conjoint violent surveille l'activité de sa conjointe (conversations, déplacements, dépenses, etc.), éventuellement à son insu via des applications dédiées

(file:///Users/chantalzaouche/Desktop/Eres-VC/La%20lutte%20contre%20les%20violences%20faites%20aux%20femmes%20:%20état%20des%20lieux%20%7C%20Vie%20publique.fr.webarchive)



Violences et Emprise

Relation d'emprise : Maître mot de ce chaos conjugal

Renvoie à « l'ascendant intellectuel ou moral exercé sur un individu ou un groupe ; il est à rapprocher des notions de domination, autorité, emprise et influence, mais aussi de dépendance » (Vouche, 2009, 30).

L'emprise : **sentiment de peur et insécurité** : c'est la « volonté de soumettre l'autre en suscitant chez lui le sentiment de peur de **façon cyclique**, c'est la composante essentielle de la violence psychologique ».

Prise en compte « du suicide forcé » : Mesures annoncées en 2019 : La question de l'Emprise

- « Le harcèlement moral est aussi meurtrier que les violences physiques »... « Le suicide apparaît parfois comme un acte ultime de libération » ...
- « Le harcèlement moral a des conséquences aussi graves que les violences physiques, puisqu'il peut mener à la mort. Sans violence psychologique, il n'y a pas de violence physique. C'est la racine du mal. »



Enfants exposés

- Proposé par nos collègues québécois : pour remplacer celle réductrice, simplificatrice et inadapté de « **témoin** » oculaire ou auditif
- ▶Sans être physiquement présent sur les lieux dans lesquels se déroulent les scènes de violence : constater un hématome sur le visage de sa mère ou des blessures inhabituelles, se retrouver en présence de sa mère en détresse, pleurant ou terrifiée... etc. Au-delà, il peut se retrouver en présence des forces de l'ordre
- ►Etre exposé, c'est être au cœur même de la situation, c'est pour l'enfant la possibilité d'intervenir ou non (et même la non intervention implique une action et/ou un choix conscient ou inconscient : se protéger, défendre la victime voire même l'agresseur).
- Etre exposé, c'est aussi signifier que l'exposition peut avoir des effets qui ne sont pas forcément immédiats et que cette confrontation à la violence peut avoir des conséquences plus profondes.

Terminologie essentielle quand on évoque la question des violences conjugales lors de la grossesse



Quelques dates marquantes

- 2001 : Rapport Henrion : « Les Femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé : rapport au ministre chargé de la santé »
 - 1 femme sur 10 serait victime de violence conjugale
- 2003 : Jaspard (2003) : première enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) : Selon le journal <u>Le Monde</u>, 2 juin 2020, l'enquête fait toujours référence en France en 2020
- 2008 : Rapport de l'ONED et du SDFE (Service du droit des femmes et de l'égalité) : Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ?



Quelques dates marquantes

- 2010: Grande cause nationale contre les violences faites aux femmes
- 2019 : Cadre de vie et sécurité (INSEE) : Entre 2011 et 2018, 295 000 personnes de 18 à 75 ans, dont **72% de femmes**, se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Ces violences conjugales ne sont pas souvent suivies de plaintes, surtout lorsqu'elles ont un caractère sexuel : seules **27% des victimes** les ont signalées à la police ou à la gendarmerie

https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2019



Données chiffrées: Adultes (2016-2018)

La **mesure** des violences reste **difficile**

- ▶En 2016, **138 femmes** ont trouvé la mort sous les coups de leur compagnon ou excompagnon, soit **une tous les trois jours** (en hausse de 9% par rapport à 2015). Les hommes eux aussi sont concernés par ce phénomène, puisque **34 hommes** sont décédés des suites de violences conjugales.
- ▶En 2017, **130 femmes, 21 hommes tués** ; En 2018 : **121 femmes, 28 hommes tués**
- Dans un peu moins de 20 % des homicides conjugaux, c'est la femme la meurtrière. Parmi elles, près de la moitié avaient subi des violences avant leur passage à l'acte : « Les hommes tuent parce qu'ils refusent que leur conjointe leur échappe, alors que les femmes tuent pour échapper à leur conjoint »

Alexia Delbreil, psychiatre et médecin légiste



Données chiffrées: Adultes (2016-2018)

- ▶ 83% des femmes victimes de violences conjugales sont des mères
- ► Au sein du domicile, en général sans préméditation : 47,7% au sein de couples mariés, 22,1% en concubinage; 30% présence alcool et 22% stupéfiants
- ► Le plus de féminicides/homicides conjugaux : entre 41-49 ans ; 1/arme à feu, 2/arme blanche, 3/coups, strangulation, poussée dans le vide, « suicide forcé »...
- ► En comptant les suicides des auteurs ainsi que les victimes collatérales, enfants compris, les violences conjugales ont entrainé 252 décès en 2016 (247 en 2017)
- « Environ 217 victimes de violences conjugales se sont suicidées en 2018.



Données chiffrées: Focale sur 2019

146 (à 149) femmes (une tous les deux jours et demi) et 21 hommes tués

- √ 60 des 146 femmes décédées avaient fait l'objet de violences antérieures, qu'elles soient physiques ou psychologiques
- ✓ 22 s'étaient tues, et ce n'est qu'après leur mort que les enquêteurs ont reconstitué l'histoire
- √ 38 avaient témoigné. Et parmi elles, 28 avaient déposé plainte contre leur partenaire ou ex-partenaire de vie
- ✓ 80 % des plaintes pour violences conjugales sur lesquelles les magistrats avaient eu à se prononcer entre 2015 et 2016 ont été classées sans suite. (Rapport établi par l'inspection générale de la justice, rendu public en novembre 2019)
- ✓ Mobiles: dispute, séparation, jalousie, maladie de la victime

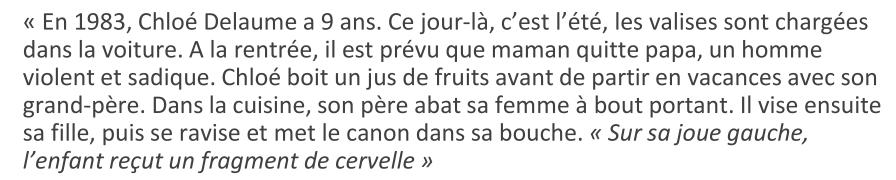


Données 2020: Facteurs facilitants durant le (1^{er}) confinement lié à la pandémie (2020)

- ▶ 90 femmes et 16 hommes tué.e.s
- ► Environ 30% d'augmentation des violences conjugales : la période de crise sanitaire et le confinement génèrent :
 - 1/un terreau propice aux violences conjugales
 - 2/ aggravation des violences existantes avant le confinement
- ► Terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales :
 - Promiscuité, tensions, anxiété, isolement
 - Conséquences économiques de la crise et réduction du revenu
 - Abus de substances illicites
 - Retrait de milieux soutenants, tels services d'accueil, école, justice, etc.
 - Affaiblissement du réseau social



Données chiffrées: Enfants de l'oubli



Le Cri du sablier (Editions Léo Scheer, 2001, Prix décembre)



Données chiffrées: Enfants de l'oubli

- Dans 1 cas sur 5, un ou plusieurs enfants étaient présents au moment du crime.
 83 % des femmes ayant appelé le 3919 ont des enfants
- Dans 93 % des cas, ces enfants sont témoins de violences et dans 21,5 % des cas, ils sont eux-mêmes maltraités physiquement
- ▶ Près de 150 000 enfants sont touchés par des violences conjugales déclarées au sein de leur foyer, en France. On estimerait le nombre d'enfants exposés aux violences conjugales en France à 4 millions (avec violences verbales, psychologiques, sous-déclaration des mères).

https://www.violencesconjugales-enfants.fr

En 2016, 25 décès d'enfants dans le cadre de violences conjugales ont été recensés par le ministère de l'Intérieur, dont neuf ont été tués par leur père en même temps que leur mère;
En 2017, 25 décès d'enfants

En 2018, **21 décès d'enfants** En 2019, **25 décès d'enfants**



Le cycle des violences conjugales

Quatre phases successives dans le cycle de la violence conjugale :

- « Montée en tension »,
- ► « Passage à l'acte »,
- « Justification »,
- « Lune de miel ».
- ► A chaque cycle : la violence augmente en intensité mais aussi en fréquence
- ► Violence « qui fait partie de la maison » « qui fait partie des meubles »
- La notion de cycle est **intériorisée et/ou comprise** (en fonction de l'âge), d'où sentiment de peur, d'insécurité.
- Les bébés, aussi, ont, très tôt, des **expériences corporelles**, sensorielles, y compris dans le ventre de leur mère.



Facteurs socio-économiques et socio-culturels

- Du côté des hommes

- -Chômage, modes et lieux d'habitation, faibles ressources financières et manque d'autonomie
- -Niveau d'étude ou statut socio-professionnel

- Du côté des femmes

- -Pas de profil type
- -Langue, soutien, statut légal, emploi précaire
- -Nationalité étrangère, statut de migrante, culture
- -Situations de handicap
- -Les jeunes (15-24 ans)
- -Inégalité dans le statut socio-professionnel
- Tous les milieux sont concernés, en particulier pour ce qui concerne les violences psychologiques
- Inégalités territoriales



La grossesse: période critique



- Cycle de la violence **débute** souvent lors de la grossesse (69 % des femmes enceintes ont déclaré que la violence s'était **aggravée** durant la grossesse (*Salmona, 2013; Campbell, 1998 ; Lapierre, 2008*), et **en périnat.**

- Certaines femmes espèrent :
 - -que le nouveau-né deviendra porteur d'accalmie et de sérénité
 - -Ou « attaquent directement leur fœtus par des **coups** au niveau abdominal ou par des manœuvres abortives ou en demandant une **interruption volontaire de grossesse** » (Daligand, 2012, 29).

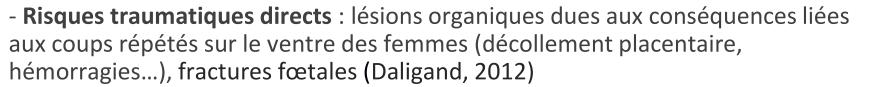
La grossesse : période critique

Pour l'OMS (2014) - sans pouvoir fournir de données chiffrées – augmentation :

- Des naissances prématurées
- Des morts in utero par décollement ou rupture utérine
- Des enfants morts nés
- De souffrances néo-natales
- Du faible poids de naissance
- De morbidité et de mortalité chez les nourrissons et les enfants (maladies diarrhéiques ou malnutrition par exemple).



La grossesse: période critique



- **Risques traumatiques indirects**: « la sensorialité est elle aussi atteinte et des interactions biologiques entre la mère et le fœtus laissent présupposer qu'au moment de l'acte violent, ce dernier vit des modifications physiologiques et biologiques ».
- = Véritable trauma, physique, psychique, physiologique, pour le fœtus au cœur de la douceur placentaire



Développement psychologique des enfants exposés

« L'exposition aux scènes de violences conjugales a d'autant plus d'impact quand l'enfant est petit car pendant la période préverbale, c'est-à-dire lorsqu'il a moins de deux ans, il n'a pas la capacité de mettre des mots sur ce qu'il ressent, et la scène est intériorisée (on dit aussi qu'elle s'engramme) à l'état brut, sous la forme de sons, de cris, de gestes, de regards, etc. Ces sensations se fixent au niveau cérébral sous la forme d'une mémoire traumatique qui peut resurgir telle quelle dans des circonstances qui rappellent le passé. ».

https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/les-effets-sur-les-enfants-exposes-aux-violences-conjugales/



La période post-natale précoce

- ▶ Dans les premiers mois de vie de l'enfant, se construisent les relations mère-enfant: ces liens peuvent devenir très rapidement dysfonctionnels si la mère ne peut physiquement et psychiquement assurer les besoins vitaux et affectifs dont le nourrisson a besoin.
- Le nourrisson subit dès sa naissance le cycle des violences conjugales obérant la réciprocité du lien tout comme son développement staturo-pondéral, ses acquisitions psychomotrices, etc.
- Le nourrisson met en jeu dès le début de sa vie des **stratégies de survie** telles que, par exemple, des problèmes d'alimentation ou de sommeil.
- Pour l'OMS (2014) : le fœtus, le nourrisson puis le jeune enfant ne peuvent qu'être affectés par la **dégradation** de l'état de santé physique maternel et de son état psychologique, les deux pouvant aussi être liés et potentialisés.



Développement psychologique des enfants exposés Savard & Zaouche Gaudron, 2010; Paul & Zaouche Gaudron, 2013, 2017; Zaouche Gaudron, Flores, Jaspart, Paul & Savard, 2016

« Une enfance confisquée » https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-11-octobre-2020

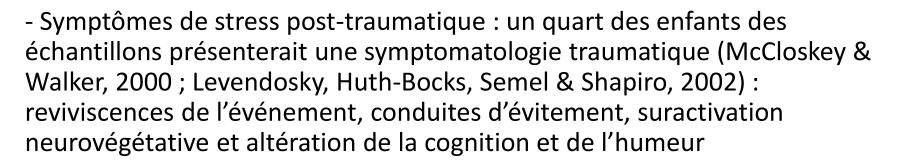
- Les enfants de 0 à 5 ans sont les plus exposés et les plus affectés au plan développemental (40 à 50%); 30 à 32% pour les 6-12 ans ; 20 à 28% pour les 12-18 ans
- Relations d'attachement insécurisées
- Troubles de l'adaptation : angoisse de séparation, hyperactivité, irritabilité, difficultés d'apprentissage, et des troubles de la concentration, phobies scolaires...

 https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/les-effets-sur-les-enfants-exposes-aux-violences-conjugales/
- Troubles du comportement, 10 à 17 fois plus de comportements agressifs vis-à-vis des autres enfants que ceux dans un foyer sans violence

https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/les-effets-sur-les-enfants-exposes-aux-violences-conjugales/



Développement psychologique des enfants exposés Savard & Zaouche Gaudron, 2010; Paul & Zaouche Gaudron, 2013, 2017; Zaouche Gaudron, Flores, Jaspart, Paul & Savard, 2016



- Conflits de loyauté
- Processus de parentification (plans instrumental et émotionnel)



Santé physique et psychique altérée



- = Maux pour le dire
- Retard staturo-pondéral
- Allergies, troubles ORL et dermatologiques
- Maux de tête, maux de ventre +++
- Troubles du sommeil (cauchemars +++) et de l'alimentation



Pour une prévention efficace : un dépistage systématique

- Pour un dépistage systématique : Il faut absolument oser poser la question des Violences conjugales, avec tact, comprendre que différentes formes existent et co-existent : dénigrement, insultes, contrôle (déplacements; outils numériques, critiques incessantes, menaces, coups, obligation de rapports sexuels/viol...), que le processus s'aggrave au fil du temps
- Il faut essayer de repérer des **réponses émotionnelles et/ou corporelles** lors de questions générales comme : Vous allez bien ? , « Comment va votre couple ? », Est-ce que tout se passe bien à la maison ?, **surtout si la patiente n'est pas seule**
- Si violences suspectées mais questions restées sans réponse et/ou peur, déni : programmer un autre RDV par ex



Pour une prévention efficace : un dépistage systématique

- Orientation vers un soutien spécialisé (PMI, social, psychologique, etc.) ou un réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents ; informations sur les ressources de proximité ; liens sécurisants avec les partenaires du réseau périnatalité les plus appropriés : connaître en amont les réseaux d'aide
- Il faut que les professionnels s'impliquent pour détecter et agir, rompre le silence pour aider les femmes à rompre le silence, ... savoir ne pas banaliser, s'adapter, réagir et identifier. L'identification de violences conjugales chez une femme enceinte autorise le médecin à effectuer un signalement sans l'accord de la victime s'il estime qu'elle n'est pas en mesure de se protéger.



Conclusion

Sensibilisation active: (Zaouche Gaudron, C., Flores, J-J., Jaspart, C. Paul, O. & Savard, N. (2016). Exposés aux violences conjugales: les enfants de l'oubli. Toulouse: Eres.)

- Sensibiliser et former les professionnels aux dangers auxquels les très jeunes enfants sont exposés quand des violences conjugales existent ;
- ▶ Intervenir le plus tôt possible (y compris pendant la grossesse : 7 visites médicales chez le médecin ou la sage-femme et examens médicaux obligatoires !)
- ▶En France : 7 consultations prénatales obligatoires : On demande à maintes reprises si la future mère fume, boit de l'alcool, prend des substances illicites, etc. Tolérance zéro, et c'est tant mieux ! Pour les violences conjugales, on en reparle...
- ► Enrichissement du contenu du carnet de grossesse, notamment pour renforcer les messages de prévention et de sensibilisation sur l'impact majeur des violences sur la santé des enfants, notamment des violences conjugales.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_plan_violences_faites_aux_enfants.pdf



Conclusion

- ➤ Au Québec : Un guide imprimé est remis gratuitement à tous les nouveaux parents du Québec au début du suivi de grossesse avec un chapitre concernant les violences conjugales durant la grossesse. https://www.inspq.qc.ca/mieux-vivre :
- ➤ Arrêter la spirale de la reproduction intergénérationnelle qui <u>pourrait</u> faire d'un enfant violenté un adulte violent (pas de déterminisme)
- ▶ Main courante versus plainte : « ... Ignorant le code de procédure pénale, les malheureuses ont cru, en faisant une main courante, déposer une plainte et se sont étonnées, ensuite, qu'il ne se passe rien, du moins sur le plan judiciaire il s'est souvent passé encore beaucoup de choses dans leur vie... »

(Laurence Rossignol)

http://www.senat.fr/seances/s202006/s20200609/s20200609004.html)...

La plainte doit être la règle (Sénat, 9 juin 2020)



Conclusion

« Protéger la mère, c'est protéger l'enfant » (Durand, 2013) mais il faut aussi protéger l'enfant :

- « Il faudrait écouter les enfants car ils peuvent être perturbés... les mamans ne sont pas « en état » en période de crise pour évoquer ça avec les enfants. il faudrait donc aider les mamans à dialoguer avec l'enfant sur la situation de violence conjugale passée ».

Etude sur les enfants victimes de violences conjugales haute vienne - deux sevres - girondecharente mai 2020

- Sensibiliser les victimes aux effets délétères des violences conjugales sur leurs enfants
- Permettre aux enfants qui y sont exposés de pouvoir s'exprimer et de trouver le soutien nécessaire ; « Les mots propulsent dans un monde où ils seraient enfin entendus »



Conclusion



En France, « les liens entre structures de soins, police et justice sont encore insuffisants » (Patrick Pelloux : https://www.bastamag.net/Violences-contre-les-femmes-leurs-terribles-consequences-sur-la-sante-toujours#nh6-6)

- Importance du soutien social, familial : disposer d'un réseau social étendu et d'un appui familial - les grands-parents par exemple mais aussi une relation mère-enfant satisfaisante - minimise les effets délétères que subissent ces enfants exposés, victimes et témoins des violences conjugales.



En urgence

- Allô Enfance en Danger (119) : Chaque citoyen a le devoir de porter à la connaissance d'une autorité administrative ou judiciaire une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être et le besoin d'aide découlant de cette situation
- **3919**: Créé en 1992, le 3919 est le numéro national d'aide aux femmes victimes de violences, qu'elles soient conjugales, sexuelles, ou professionnelles. L'appel est anonyme, gratuit, et peut aussi être réalisé par des proches ou témoins.
- Un partenariat entre le 119 et le 3919 (Laurence Rossignol (Lutte contre la maltraitance des enfants le 1^{er} mars 2017)
- **Par SMS**: gratuitement au **114**. Si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap), vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant.
- **Samu social 115**: Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri : Vous pouvez appeler le Samu social pour avoir de l'aide, si vous avez dû quitter votre domicile à la suite de violences conjugales.
- « Masque 19 » dans les pharmacies









Chantal.zaouche@univ-tlse2.fr

http://beco.univ-tlse2.fr

